



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

La prise en charge de la dépendance

Question écrite n° 17502

Texte de la question

M. Jean-Michel Brard appelle l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la question cruciale de la prise en charge de la dépendance, un enjeu majeur pour les personnes âgées et leurs familles, notamment en Loire-Atlantique. En effet, dans ce département, comme dans d'autres territoires, les délais d'attente pour l'accès aux Ehpad restent très longs et les aides à domicile sont souvent insuffisantes pour répondre aux besoins croissants des personnes en perte d'autonomie. Par exemple, dans certaines zones de Loire-Atlantique, des familles doivent attendre plus d'un an pour obtenir une place en établissement, tandis que les services de soins à domicile peinent à recruter et à maintenir une offre de qualité, en raison d'un manque de moyens humains et financiers. De plus, les aides financières (comme l'APA) ne couvrent pas toujours l'intégralité des coûts liés à la dépendance, laissant à la charge des familles des restes à charge importants, qui peuvent atteindre plusieurs centaines d'euros par mois. Dans ce contexte, il lui demande quelles mesures concrètes le Gouvernement compte mettre en œuvre pour réduire les délais d'accès aux Ehpad et renforcer les capacités d'accueil, comment il compte soutenir les aides à domicile, notamment en matière de financement et de recrutement, pour permettre une meilleure prise en charge des personnes dépendantes à leur domicile et s'il envisage une réforme de l'APA ou d'autres dispositifs pour alléger le reste à charge des familles.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Michel Brard](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (9^e circonscription) - Horizons & Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17502

Rubrique : Dépendance

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 août 2026](#), page 7280